

Image not found or type unknown



Visa après transcription y a t il une loi

Par **prettykrys**, le **28/03/2008 à 18:18**

J'ai lu dans vos message que le visa après la transcription est de droit. Nous nous sommes mariés le 14 février 2007, transcription faite en janvier 2008 et le visa a été refusé alors y'a t il une loi qui dit que le visa est de droit après la transcription ou pas? Mon mari est algérien et moi française.
Merci d'avance,
krys